

# Reconversion du site de l'ancienne raffinerie : l'horizon s'éclaircit

Certaines incertitudes ont pesé sur l'avenir du projet d'implantation d'entreprises dans une zone menacée par des remontées de la nappe phréatique. Les dernières études semblent favorables. Et une entreprise chinoise peut-être intéressée.

**LORS DE SA VISITE**, la semaine dernière à Reichstett, Robert Herrmann a laissé entendre que l'opération de reconversion de l'ancienne raffinerie de Reichstett était en bonne voie. Et ce, malgré, les risques de remontée de la nappe phréatique.

## Etape importante à la fin du mois

En avril dernier, la première carte présentant les risques d'inondations dans l'Eurométropole (DNA du 23 avril 2015) laissait peser des menaces sur la faisabilité de l'implantation d'entreprises et d'activités sur



**Le risque de remontée de la nappe phréatique est aujourd'hui évalué à une hauteur de 15 à 20 centimètres.** PHOTO ARCHIVES DNA - LAURENT RÉA

ce site en partie sur le banc communal de Vendenheim. « Les nouveaux calculs semblent plus favorables », a indi-

qué Robert Herrmann. Selon les premières études, détaille Vincent Debes, vice-président de l'Eurométropole, le risque

de remontée de la nappe phréatique - environ un mètre - aurait eu un fort impact. « Aujourd'hui, le risque est

plutôt évalué à une hauteur de 15 à 20 centimètres, ce risque est mineur, beaucoup moins dommageable, cela permet de réduire les coûts et les contraintes », précise l'élu, chargé du dossier.

Ce qui signifie que des mesures pourront être prises dès le départ pour préparer le terrain et assurer la pérennité des entreprises qui s'y planteront.

En bref, la zone est considérée comme aménageable. Le président de l'Eurométropole, qui a participé en juin à une mission en Chine avec notamment la CCI, a d'ailleurs annoncé qu'une entreprise chinoise était déjà intéressée et prête à investir. « Cette zone est attractive, nous ne doutons pas de ses atouts », a-t-il affirmé, en ajoutant que le dossier avec Brownfields avançait. Le plan du réseau viaire doit en principe être validé d'ici la fin du mois de juillet. ■